

Eau et Assainissement pour tous grâce à la loi Oudin-Santini



Enjeux et objectifs

Au Mali, la gestion de l'eau et de l'assainissement est **une compétence municipale**. Le projet s'étend sur les 4 communes de Dembela, Blendio, Benkadi et Tella au Sud-Mali (région de Sikasso), soit 45 000 habitants. L'ARCADE accompagne ces jeunes communes dans la prise en main de **la gestion des ressources en eau et de l'assainissement**. L'eau est **indispensable** pour la consommation, mais aussi pour les tâches ménagères et les activités économiques de la zone, dont les principales sont l'agriculture et l'élevage. Au-delà, l'objectif de l'association est de permettre aux collectivités locales de devenir autonomes dans la gestion de leurs projets hydrauliques et de leurs nombreuses infrastructures. Un accompagnement, un plan de formation, des actions de prévention et de sensibilisation sont donc indispensables. C'est aujourd'hui que nous avons besoin de soutien pour réaliser ces différentes actions.

Exemples d'actions

Eau potable : ARCADE a réalisé 3 puits-citernes et 6 forages à pompes manuelles entre 2005 et 2010. 2 forages ont été réhabilités. 2 Adductions d'Eau Sommaire (AES) ont été réalisées de 2009 à 2011. En 2013, des études de faisabilité pour la réalisation de 53 forages ont été réalisées et 4 forages **construits et équipés en 2019**.



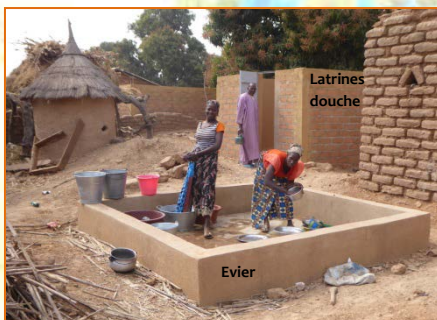
Exemple de l'AES de Mémissala :
1 000 € par la « Loi Oudin » ont permis
d'obtenir **100 000 € de l'Agence de l'Eau RMC**
Soit l'eau potable pour 3 500 habitants !

Réalisation du forage de **Koungoba (commune de Benkadi) 2020**

Un forage à pompe manuelle = **6 000 € (tubage moyen sur 30m)**



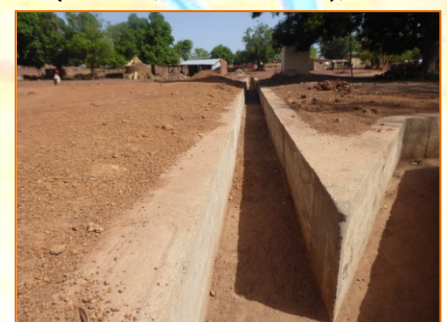
Assainissement



A l'heure actuelle, toutes les habitations ne comportent pas de sanitaires, et les infrastructures existantes sont souvent rudimentaires et peu hygiéniques. Améliorer les sanitaires est essentiel pour **la dignité de chacun**, et doit prendre en compte la préservation des nappes phréatiques, mais aussi la valorisation des excréments en agriculture. En 2020, l'ARCADE a appuyé la création de 4 installations privées (latrines, évier/douche), soit plus de 240 bénéficiaires.

L'assainissement des **eaux de pluies** est aussi un enjeu majeur en termes de préservation des ressources en eau,

pour la prévention des risques liés aux inondations et de la pollution des nappes. Les travaux sur le marché de Koungoba vont permettre de limiter les inondations et de développer l'économie locale, qui était auparavant limitée par un accès restreint au marché en saison des pluies.



Formation à l'exploitation

République du MALI
 Contrat du forage de Kouloupenebougou 2019
TELLA
 C.I.A.G.E.

Banques	Nature du Compte	N° Compte	Code
Banque			B1
C.I.A.G.E.	Depôt		B2
Régie d'avance :			RA

Montant de la cotisation :	250 CFA	Nb de cot. :	127
ANNEE :	2019		
Région de :	SIKASSO		
Cercle de :	TELLA		
Commune de :	Kouloupenebougou		
Village :	Collectif du forage		
Organisme :	SANOGO Seydou		
Tresorier :			
Intérêts remboursement :			

ESF "PLAN COMPTABLE SYSCOA" - © janvier 2010 v. 1.0
 Tous droits réservés et nullement aliéés pour les 5 communes maliennes de la circonscription décentralisée de TELLEZI DEMBELLAR TELLA, les gouvernements à leur disposition - En aucun cas l'ARCADE ne peut être tenue pour responsable des résultats obtenus et n'assume aucune garantie quant à la structure, leur contenu ou utilisation.

AR.C.A.D.E.
 "Une terre pour vivre"

Extrait de GM2i : logiciel créé pour la gestion communale

**Gestion de l'Eau
 Pourquoi payer l'eau ?**

- Assurer la maintenance et l'entretien des installations
 Ex : changer un robinet, réparer une fuite
- Assurer le fonctionnement courant
 Ex : cahier, fiches fontainiers, carburant pour aller à la banque
- Indemniser les fontainiers
 Ex : 10% de la recette des fontaines
- Renouveler le matériel
 Ex : durée de vie moyenne de la pompe : 5 ans

Extrait : support de formation à la gestion

L'opportunité créée par la Loi Oudin-Santini



Depuis 2005, les collectivités françaises peuvent attribuer entre 0 et 1 % de leur budget eau ou assainissement pour financer des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, à travers une association, comme la loi n° 2005-95 le prévoit dans l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales.

De 2007 à 2019, c'est le choix qu'a fait Crêts-en-Belledonne : pour chaque mètre cube d'eau facturé, **1 centime est reversé aux actions de l'ARCADE**. Le Grésivaudan, qui a pris la compétence, a opté pour une subvention annuelle de 2 000 €. Cette participation permet d'accéder à d'autres financements comme ceux de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Pourquoi s'engager dans cette démarche :

Ce n'est pas une simple subvention à une association, mais une **action de solidarité** que vous confiez à une association expérimentée dans ce domaine, qui transmet chaque année un **compte-rendu technique et financier transparent**.

La possibilité (sans obligation) de :

- faire apparaître cet engagement sur les factures d'eau pour **sensibiliser à votre action ; créer des échanges d'expérience** (entre élus ou entre techniciens) avec le Mali ;
- solliciter l'ARCADE pour **animer un évènement** sur votre territoire, autour des thèmes de l'Eau et de l'Assainissement.

Grâce à cette convention, l'ARCADE peut accompagner dans la durée les communes maliennes, pour la réalisation de leur **Plan de Développement Hydraulique**.

Mylène CONTINI : Chargée de Mission Coopération décentralisée : arcade-mcontini@orange.fr - 07 82 82 14 19

A.R.C.A.D.E. "Une Terre pour Vivre"

Place Albert Rey - 73110 LA ROCHETTE

Tél : 04 79 65 38 20

arcade-vivre@orange.fr - www.arcade-vivre.asso.fr